

COMMUNE DE FLAVIAC (ARDÈCHE)

BUDGET PRIMITIF 2023

NOTE DE PRÉSENTATION

1-ELEMENTS DE CONTEXTE

La commune de FLAVIAC d'une superficie de 1300 ha est située dans la vallée de l'Ouvèze à mi-chemin entre la vallée du Rhône et la ville préfecture.

Elle comprend de nombreux hameaux et une voirie de 27 km

La population INSEE 2022 de la commune s'élève à 1 241 habitants.

La commune compte deux écoles, une école maternelle et une école élémentaire regroupant la première deux classes, la seconde trois classes. Elle assure un service restauration scolaire et un service garderie. Ce sont entre 90 et 110 rationnaires qui fréquentent la cantine et de 20 à 25 enfants la garderie.

2-LE CADRE GENERAL DU BUDGET

L'article 107 de la loi NOTRe portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, les communes, quelle que soit leur strate démographique, doivent rédiger une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles du budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation ; elle est disponible sur le site Internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année en question. Il respecte les grands principes budgétaires, à savoir annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif 2023 a été adopté par le Conseil municipal le 11 avril 2023.

Ce budget 2023 a été construit et équilibré dans le cadre de la stratégie mise en place depuis notre installation et fondée sur la sobriété des dépenses de fonctionnement, l'absence de hausse de la fiscalité directe locale et un plan d'investissement au service de l'amélioration du cadre de vie des flaviacois.

3-PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

En 2023, la masse budgétaire globale du budget communal (mouvements réels et d'ordre) s'élève à 2 138 683 € se répartissant de la façon suivante :

Section de fonctionnement	1 102 084 €
Section d'investissement	1 036 599 €
Total	2 138 683€

On distingue deux catégories d'inscriptions budgétaires :

*les dépenses et recettes réelles qui font l'objet d'un encaissement ou d'un décaissement effectif

*les dépenses et les recettes d'ordre qui sont des opérations comptables internes n'entraînant pas de mouvements de trésorerie (amortissements, travaux en régie...)

3- 1 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien ; il regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

3-1-1-les dépenses de fonctionnement par chapitre =1 102 084 €

-chapitre 011 - charges à caractère général

Ce chapitre représente le deuxième poste de dépenses le plus important en section de fonctionnement après les charges de personnel. Il atteint la somme de **339 500 €**, soit un montant en hausse par rapport à celui des prévisions 2022 fixé à 314 750 €.

Cette situation s'explique principalement par la hausse du coût de l'électricité et une augmentation du nombre de repas servis au restaurant scolaire.

-chapitre 012- charges de personnel : d'un montant de **413 550 €** et premier poste de dépenses en section de fonctionnement, il présente une augmentation de 3.8 % par rapport aux prévisions 2022

Cette majoration résulte du poids de la revalorisation du point d'indice qui s'appliquera sur l'ensemble de l'année et non plus sur 6 mois comme en 2022, de la progression naturelle des carrières des agents, du remplacement éventuel d'agents en arrêt de travail dont le coût est toutefois partiellement compensé via l'assurance des risques statutaires du personnel contracté par la commune (chapitre 013-compte 6419) et d'une éventuelle nouvelle augmentation générale des rémunérations des fonctionnaires qui pourrait intervenir en 2023 pour tenir compte de l'inflation et de la hausse des prix.

-chapitre 014 – atténuations de produits : les propositions sur ce chapitre sont équivalentes à celles de 2022, à savoir **14 300 €**. Elles portent sur la contribution de la commune au Fonds national de garantie individuelle des ressources -FNGIR- (13 000 €) et d'éventuels dégrèvements de taxe d'habitation pour logements inoccupés (1 300 €).

-chapitre 65-autres charges de gestion courante : dans ce chapitre, sont regroupées, pour l'essentiel, les indemnités, charges comprises, et la formation des élus (65 700.87 €), les participations de la commune à divers groupements et organismes dont le SDIS au titre de la contribution incendie annuelle (20 650 €) et la CAPCA pour l'instruction des dossiers urbanisme (4 000 €), les subventions aux associations en fonction des demandes et animations (8 000 €) et les secours d'urgence (1 000 €). Le

montant global de ces dépenses de charges de gestion courante s'élève ainsi à 100 400.87€ ; en 2022 celui-ci avait été fixé à 103 150 €.

-chapitre 66-charges financières : ces charges financières correspondent aux intérêts de la dette ; elles sont en baisse, à savoir, 26 000 € contre 30.000 € en 2022.

-chapitre 67-charges spécifiques : sur ce chapitre, les crédits sont destinés à autoriser l'annulation éventuelle de titres émis sur des exercices antérieurs et l'octroi de secours exceptionnels (500 €).

-Chapitre 68- provisions pour dépréciations d'actifs : des provisions pour risques et charges ont été constituées à hauteur de 2 000 € comme en 2022, pour toute éventuelle créance qui ne pourrait être recouvrée.

Chapitre 023-Virement à la section d investissement :

3-1-2- les recettes de fonctionnement par chapitre =1 102 084 €

Chapitre 002-Résultat reporté : La reprise de l'excédent de fonctionnement 2022 reporté de 164 733.13 € adoptée dans le cadre du vote du compte administratif 2022est de 164 733.13€ ;il permet de parfaire la couverture des dépenses de fonctionnement.

Chapitre 013-Atténuations de charges : d'un montant de 3 000 €, elles correspondent aux éventuels remboursements de rémunérations du personnel par les organismes de prévoyance...

Chapitre70-Produits des services : prévus à hauteur de de 59 150 €, ils regroupent les recettes prévisionnelles liées aux activités des services communaux et au patrimoine (cantine, centres aérés, agence postale, concessions cimetièrè, redevances pour occupation du domaine public, etc.).

Chapitres 73 et 731 -Impôts et taxes : sur ce chapitre, sont retracées les allocations compensatrices et les contributions directes. Leur montant a été budgétisé respectivement à hauteur de 240 400€ et 350 000 €, soit au total 590 400 €, en légère hausse par rapport aux prévisions 2022(589 400€)

Chapitre 74-Dotations et participations : elles sont estimées à 261 000 € et regroupent pour l'essentiel les dotations versées par l'Etat (Dotation globale de fonctionnement, Dotation de solidarité rurale et Dotation nationale de péréquation) et d'éventuelles participations d'autres partenaires (Département, CAPCA.)

Chapitre 75-Autres produits de gestion courante : sont appelés à être enregistrés ici principalement les revenus des immeubles communaux (loyers MAM et locations salles). Ils sont estimés à 20 800 €.

3-2-SECTION D'INVESTISSEMENT

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à plus ou moins long terme.

Elle intègre ainsi les dépenses qui, à terme, accroissent ou diminuent la valeur du patrimoine, dépenses financées par les ressources propres de la collectivité, des dotations et subventions, voire des emprunts et l'excédent de fonctionnement capitalisé.

3-2-1 -Les dépenses d'investissement par chapitre = 1 036 599 €.

-le report du déficit d'investissement du compte administratif 2022 de 92 498.05 €

-chapitre 16-Emprunts et dettes assimilées : 63 250 € en vue principalement du remboursement 2023 du capital de la dette (61 000€), de dépôts et cautionnements (700 €) et de la participation communale en annuité au financement de travaux d'électrification rurale réalisés par le SIE en 2022 mais à payer en 2023 (1 550 €))

-chapitre 20/204/21/23-Etudes, fonds de concours et travaux :

.16 300 € pour diverses études et concessions parmi lesquelles l'achèvement de la refonte du site internet de la commune, l'acquisition de licences et la réalisation de documents d'urbanisme .

.33 050 € pour honorer les participations de la commune aux travaux d'installation d'horloges de programmation en vue d'une extinction de l'éclairage public la nuit, et le solde de la contribution communale à la construction des nouveaux locaux du SDIS à PRIVAS : les différentes opérations projetées pour un total de 230. 000.95 € d'immobilisations dont notamment :

-l'achat de terrains pour 61 000 €

-des agencements et aménagements à hauteur de 7 000 € parmi lesquels l'éventuel aménagement d'un parking à Flossac,

-30 000 € pour une éventuelle acquisition de bâtiments qui présenterait un intérêt communal

-4 000 € pour divers agencements et installations dont notamment la réfection des locaux de la MAM (porte d'entrée)

-80 000 € de travaux sur voirie : il s'agit en particulier de gros entretien sur diverses routes communales,

-2 000 € d'installations de voirie(miroirs),

-1 500 € pour des possibles interventions sur réseaux

-2 100€ d'autre matériel et outillage incendie

-15 000 € pour du matériel roulant,

-7 000 € pour l'achat de matériels techniques (table vibrante, bacs rétention peintures),

-1 000 € pour divers autres matériels

-2 000 € d'éventuels matériels informatiques

-7 500 € de matériel et de mobilier scolaire ; il s'agit en particulier de remplacer des jeux endommagés dans la cour d'école et d'installer un vidéo projecteur et des tableaux dans les classes.

-1 900 €pour d'autres matériels de bureau.

-6 000 € pour diverses immobilisations corporelles.

-chapitre 23-Immobilisations en cours : -300 000 € d'avances susceptibles d'être versées au SDE 07 et au SDEA au cours de l'exercice dans le cadre des mandats confiés ou à confier pour l'implantation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments techniques municipaux et le réaménagement de la traverse si les subventions nécessaires sont obtenues.

3-2-2 -Les recettes d'investissement par chapitre : 1 036 599 €

-le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de 190 445.39 €

- chapitre10 : Taxes /FCTVA : 41 591€ dont 23 900.82 € de dotations, fonds et réserves parmi lesquels 17 900.82 € du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) et 6 000 € de taxe d'aménagement à percevoir .

-chapitre 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisé : 120 148.05 € d'excédent de fonctionnement 2022 capitalisé pour couvrir le déficit d'investissement 2022 et les restes à réaliser 2022.

-chapitre 13 : Subventions : 41 591 € de subventions d'investissement sollicités auprès de l'Etat et de la Région pour l'implantation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments municipaux.

-Chapitre 16-Emprunt : 345 126 € d'emprunts et dettes assimilées.

4-Les chapitres et comptes d'écritures

-- chapitre042-DF/Chapitre 040-RI :15 387.74€ ;il s'agit du montant des amortissements pour 2023 inscrits en dépense de fonctionnement au chapitre 042 et en recettes d'investissement au chapitre 040

- chapitre023-DF /Chapitre 021-RI-Transfert de la section de fonctionnement à la section d'investissement :190 445.39€ La section de fonctionnement affichant plus de recettes que de dépenses, un virement de celle-ci vers la section d'investissement permet de l'équilibrer en participant à l'autofinancement de ladite section d'investissement.

-chapitre042-RF/Chapitre 04073-DI :15 387.74€-Travaux de régie :pas de prévisios BP 2023.En cas de besoin une décision modificative budgétaire sera prise en fin d'année.

5-VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET :

5-1 section de fonctionnement

Section de fonctionnement	
DEPENSES	
Chapitre 011 (charges à caractère général)	339 500.00 €
Chapitre 012 (charges de personnel)	413 550.00 €
Chapitre 014 (atténuation de produits)	14 300.00 €
Chapitre 65 (autres charges gestion courante)	100 400.87 €
Chapitre 66 (charges emprunts)	26 000.00 €
Chapitre 67 (charges exceptionnelles)	500.00 €
Chapitre 68 (Dotations provisions)	2 000.00 €
Chapitre 023 (virement section investissement)	190 445.39 €
Chapitre 042 (dotation aux amortissements)	15 387.74 €
Soit un total de	1 102 084.00 €
RECETTES	
Chapitre 002 (résultat reporté)	164 733.13 €
Chapitre 013 (atténuation de charges)	3 000.00 €
Chapitre 70 (produits des services)	59 150.00 €
Chapitre 73 (impôts et taxes)	240 400.00 €
Chapitre 731 (Fiscalité locale)	350 000.00 €
Chapitre 74 (dotations – participations)	261 000.00 €
Chapitre 75 (autres produits – immeubles)	20 800.00 €
Chapitre 77 (produits exceptionnels)	1 000.87 €
Chapitre 78 (reprise amortissement, dépréciations prov.(semi-budgétaire))	2 000.00 €
Soit un total de	1 102 084.00 €

5-2section d'investissement

Section d'investissement	
DEPENSES	
Chapitre 001 (solde d'exécution négatif reporté)	92 498.05 €
Chapitre 10 (Taxe d'aménagement)	1 500.00 €
Chapitre 16 (remboursement emprunts)	63 250.00 €
Chapitre 20 (frais d'études)	11 700.00 €
Chapitre 204 (IC : biens mobiliers, matériel)	12 000.00 €
Chapitre 21 (immobilisations corporelles)	228 000.95 €
Chapitre 23 (avances versées commandes immo.incorp.)	300 000.00 €
Chapitre 041 (opérations patrimoniales)	300 000.00 €
Restes à réaliser	27 650.00 €
Soit un total de	1 036 599.00 €
RECETTES	
Chapitre 10	144 048.87 €
Chapitre 13 (subventions)	41 591.00 €
Chapitre 16 (emprunt)	345 126.00 €
Chapitre 021 (virement section fonctionnement)	190 445.39 €
Chapitre 040 (opération d'ordre en section)	15 387.74 €
Chapitre 041 (opérations patrimoniales)	300 000.00 €
Restes à réaliser	- €
Soit un total de	1 036 599.00 €